



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 111129

Texte de la question

Mme Anne-Marie Comparini attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'adaptation de la formation initiale des orthophonistes au schéma LMD D'après l'analyse des personnes concernées la formation actuelle, dont le ministère détaille le nombre d'heures dans les réponses données aux questions écrites déjà posées à ce sujet, correspond d'ores et déjà à un niveau de master 2 (300 ECTS, cf. correspondances en ECTS établies par les facultés d'orthophonie de Lille et de Lyon). Par ailleurs, il semblerait que l'examen des projets de master professionnel en orthophonie déposés par les universités soit rendu difficile. Enfin, il lui a été dit que le ministère a abandonné l'idée de la construction d'un cahier des charges. L'incompréhension des orthophonistes est réelle car leur formation initiale devra intégrer le schéma LMD avant 2010 alors qu'il refuse de donner l'autorisation d'examiner les projets de master 2 en orthophonie, posés par les universités. Elle désire donc connaître les intentions du ministre de la santé et des solidarités afin de rassurer les orthophonistes et d'assurer le bon déroulement de leurs études.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Comparini](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111129

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12365